



Condamnation par le juge aux affaires familiales

Par **smdi06**, le **22/03/2009** à **13:29**

Bonjour à tous et toutes

Je suis divorcé depuis mai 2005, et j'ai la garde de mon fils de 7 ans et demi aujourd'hui. Depuis le divorce, mon ex épouse ne cesse de me chercher des "crosses" par des actions juridiques... En décembre 2008 elle s'est vu du fait de son acharnement condamnée par le JAF (ce qui est assez rare) à me verser 1000 € de dommages et intérêts...

Or si elle paye la pension alimentaire, cette prestation, je ne la vois pas venir. Non pas que j'en ai besoin (je compte la mettre sur le compte livret A de notre fils) mais je souhaite qu'elle paye afin qu'elle comprenne qu'il faut arrêter toutes ces procédures coûteuses et ennuyeuses...

Comment faire, quelle procédure suivre, quel coût en intermédiaire(s) juridique(s) cela va t-il induire?

Merci à l'avance de vos réponses.